

Professionnels de santé : un nouveau service d'aide de l'Urssaf



© 2022 Les Echos Publishing

Testé dans plusieurs départements du Centre-Val de Loire depuis quelques mois, le dispositif Help! est élargi à toute la France. En lien avec les allocations familiales, l'assurance retraite et l'assurance maladie, il s'adresse aux professionnels libéraux, chefs d'entreprise, artisans et commerçants qui rencontrent des difficultés de gestion ou personnelles. Il peut s'agir, par exemple, de problèmes pour le paiement des cotisations, l'étude de leurs droits aux prestations sociales ou la prise en charge de leur santé. Objectif : ne pas laisser le professionnel seul avec ses difficultés.

Apporter des réponses concrètes

Le dispositif permet, en effet, de mettre en place un accompagnement individualisé, coordonné et accéléré pour faire face à la situation de l'indépendant et lui apporter des réponses concrètes. Pour en bénéficier, l'assuré doit simplement se rendre sur le site dédié et répondre à une douzaine de questions relatives aux difficultés rencontrées ayant un impact sur son activité professionnelle. En fonction des besoins exprimés, l'une ou l'autre des caisses concernées prendra contact avec lui.

Pour en savoir plus : www.urssaf.fr/help

© 2022 Les Echos Publishing